



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDEDC/2026-354 24/06/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 25/09/2026

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 8

Objet : Note de service relative au dispositif national TUTAC, dispositif d'appui à la prise de fonction des nouveaux contractuels (enseignants, formateurs et conseillers principaux d'éducation - CPE-) des EPLEFPA pour l'année scolaire 2026-2027.

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
EPLFPA
Institut Agro Eduter
Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé :

Dispositif TUTAC applicable à la rentrée 2026.

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, formateurs et conseillers principaux d'éducation (CPE) contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC (TUTORat des Agents Contractuels).

Le dispositif TUTAC vise à répondre aux besoins des contractuels nouvellement recrutés dans l'enseignement agricole. Il leur permet d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous plusieurs formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

Il s'agit d'un dispositif obligatoire, pour la réussite duquel le rôle du directeur de l'établissement, dans l'accueil de l'agent et son accompagnement tout au long du parcours, est essentiel.

Les SRFD/SFD s'assureront de la bonne diffusion des informations relatives au dispositif aux établissements de leur région *et seront amenés à participer aux regroupements régionaux.*

Ce dispositif d'accompagnement, reconduit à la rentrée de septembre 2026, se déroulera tout au long de l'année scolaire selon les modalités ci-après définies.

1. Rôle du directeur de l'EPLEFPA

L'accueil des nouveaux agents dans un EPLEFPA est un acte fort de management, il conditionne une insertion de qualité pour l'agent nouvellement recruté dans l'enseignement agricole et son appropriation des missions de l'enseignement agricole et de la culture de l'établissement.

La note de service DGER/POFEGTP/N99-2089 du 30 août 1999 relative à l'organisation de l'accueil des nouveaux agents dans les établissements (disponible sur <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue>), indique qu'il entre dans les fonctions du directeur de l'EPLEFPA d'assurer et d'organiser l'accueil afin de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels.

Au-delà de cet accueil, les directeurs d'EPLEFPA faciliteront les relations de l'agent :

- d'une part avec les équipes de direction, les équipes pédagogiques, les personnes ressources en informatique, en documentation, et le responsable local de formation (RLF) de l'EPLEFPA ;
- d'autre part avec les divers acteurs intervenant dans l'organisation du dispositif TUTAC :
 - au niveau régional : le délégué régional à la formation continue (DRFC) au sein de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou pour les DROM/COM de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ;
 - au niveau national : l'Institut Agro Eduter/DIRED dans le cadre de la procédure d'inscription.

Afin de permettre le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, les directeurs d'EPLEFPA doivent donner à chaque agent concerné l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet dans les conditions telles qu'il puisse d'une part recevoir, rédiger et transmettre des messages et, d'autre part, avoir accès aux ressources en ligne, et en particulier à Chlorofil.fr et être accompagné dans la découverte de ce site institutionnel **dès sa prise de poste.**

Le directeur s'assure que les agents inscrits soient libérés de leur service aux dates prévues afin qu'ils participent aux regroupements nationaux et régionaux, à distance et en présentiel du dispositif. **Il libère également de leur service le vendredi 20 novembre 2026**, les stagiaires devant participer à un regroupement pédagogique ou didactique.

Une attention particulière doit être portée aux personnels nommés postérieurement à la rentrée scolaire afin qu'ils puissent bénéficier de la même qualité d'accompagnement à la prise de fonction. Le directeur de l'EPLEFPA inscrit tout nouvel agent recruté en cours d'année afin qu'il puisse bénéficier *a minima* du parcours à distance et de l'accès à l'espace Resana « TUTAC ».

Les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer aux actions de formation proposées dans les programmes de formation continue de l'enseignement agricole (programmes national et régional).

En complément de la prise en charge collective des nouveaux contractuels, les directeurs d'EPLEFPA proposeront, sur la base du volontariat, à un collègue expérimenté, d'apporter un appui sous forme de conseil et d'information. Cet engagement peut être valorisé dans le cadre de la brique du pacte enseignant « **Accompagnement de la mise en œuvre de dispositifs et d'initiatives pédagogiques, éducatives et techniques** ».

A la fin de cette année de formation, les directeurs organiseront un échange avec les agents concernés par le dispositif de formation afin de dresser un bilan de l'année écoulée et d'identifier les axes de formation à mobiliser et à suivre pour consolider et renforcer les acquis.

2. Personnel concerné par le dispositif TUTAC

Le dispositif TUTAC est obligatoire pour :

- tous les enseignants et formateurs contractuels (les agents contractuels d'État [ACEN] et les agents contractuels sur budget d'établissement [ACB]) recrutés pour la **première fois durant l'année 2026** dans l'enseignement agricole public, intervenant en formation initiale, scolaire et par apprentissage, ou en formation professionnelle continue, bénéficiant d'un **contrat pour un temps de travail de 50 % et plus** ;
- tous les conseillers principaux d'éducation (CPE) contractuels recrutés pour la première fois durant l'année 2026 ;
- tous les contractuels remplissant les conditions rappelées ci-dessus postérieurement à l'organisation du dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants organisé en 2025 et qui n'ont pas pu bénéficier du dispositif, **après avis de l'inspection de l'enseignement agricole et de la DGER** ;
- tous les personnels signalés par l'inspection de l'enseignement agricole ou qui changent de discipline.

Pour rappel, les assistants d'éducation, les vacataires, les personnels détachés ou en position normale d'activité relevant initialement du ministère chargé de l'éducation nationale et les professeurs stagiaires **sont expressément exclus de ce dispositif** ne sont pas concernés par la présente note de service.

Toutefois, certains personnels non éligibles au dispositif TUTAC (nouveaux contractuels bénéficiant d'un contrat pour un temps de travail inférieur à 50%, les AVS, les AESH et les AE peuvent accéder au classeur TUTAC **et au parcours TUTAC à distance** sur demande adressée à eduteringenierie-tutac@agrosupdijon.fr

3. Présentation du dispositif (Cf. Annexe 1)

Le dispositif TUTAC comporte différents modules de formation et des regroupements :

- **les modules de formation en distanciel** :
 - le parcours « Accueil pour une prise de poste dans un EPLEFPA » composé de différents modules en auto formation avec tutorat asynchrone ;
 - le module de formation « L'évaluation dans l'enseignement agricole et ses spécificités », animé par l'Inspection de l'Enseignement Agricole ;
- **le regroupement régional de pairs en présentiel** ;
- **les regroupements nationaux** : pédagogique et didactique pour les enseignants, action éducative pour les CPE (en présentiel) et formation professionnelle pour les formateurs en CFPC et CFPCA (en distanciel).

3.1 Les modules de formation en distanciel

- **Le parcours « Accueil pour une prise de poste dans un EPLEFPA »** est composé de différents modules.

Chaque agent inscrit dans le dispositif dispose d'un outil d'auto-formation conçu et accompagné par l'équipe de l'Institut Agro Eduter Ingénierie. Pour être pertinent et efficace, ce parcours doit être suivi dès l'entrée en fonction du nouvel agent. Il sera nécessaire de prévoir du temps dès son arrivée pour sa réalisation.

Le parcours de formation obligatoire comprend plusieurs modules à suivre de manière progressive (Cf. Annexe2).

Les modules « Démarrer avec un groupe d'apprenants/préparer ses cours », « L'évaluation dans l'enseignement agricole » et « Généralités sur l'EAP » doivent être suivis avant le regroupement régional.

Le module 7 du parcours comprend les modules « Les fondamentaux de la Laïcité », « Diversité et lutte contre les discriminations », « Vers l'égalité entre les hommes et les femmes », « Violences sexistes et sexuelles au travail :

comprendre, agir prévenir » et « Recruter sans discriminer ». Un lien permet d'accéder à leurs contenus sur la plateforme Mentor.

Un test d'auto-positionnement permet à chacun d'individualiser son parcours en fonction de ses besoins.

Pour suivre ce parcours, le nouveau contractuel sera accompagné par les référents parcours à distance sur la plateforme Mentor tout au long de son parcours.

Une fois le parcours terminé et après avoir réalisé un QCM, il pourra télécharger son attestation de suivi.

- **Le module de formation « L'évaluation dans l'enseignement agricole, et ses spécificités »** est organisé par l'Inspection de l'enseignement agricole en distanciel.

Il est accessible en ligne sur Mentor à partir du **vendredi 4 septembre 2026**. Des ressources (vidéos, audios, bibliographies, etc), des activités ainsi qu'un forum de discussion animé du **4 septembre au 4 octobre 2026** par l'inspection de l'enseignement agricole, sont proposés.

3.2 Le regroupement régional de pairs

Le regroupement régional de pairs est à destination des agents recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée (Cf. Annexe 3).

Il est organisé par les DRFC ou le SRFD/SFD (Ile de France et DROM). Ce regroupement d'une durée **impérative minimale de 4 demi-journées** aura lieu entre le 7 et le 14 octobre 2026. **Il doit être organisé en France métropolitaine et dans les DROM-COM.**

La date **limite d'inscription** est fixée au **25 septembre 2026 – 18h**.

Il a pour objectif :

- **d'aborder les aspects transversaux du métier** : l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole régional et ses spécificités, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, le travail en équipe, les droits et les devoirs ;
- **de permettre des échanges de pratique grâce à deux ateliers « Vie scolaire » et « L'apprenant au cœur du métier »** ;
- **de répondre** concrètement aux attentes des agents concernant leur environnement professionnel.

L'enquête web permettant d'établir un bilan national des sessions régionales devra être renseignée au plus tard le **13 novembre 2026**.

3.3 Les regroupements nationaux

Lors de son inscription au dispositif TUTAC, exclusivement en ligne, l'agent avec le directeur ou son adjoint, sélectionne un regroupement pédagogique et didactique. Lorsque plusieurs disciplines sont enseignées, l'inscription doit être faite dans le regroupement de la discipline de recrutement, discipline dans laquelle l'agent sera inspecté.

C'est ce choix qui va déclencher sa convocation sous couvert de la direction de son établissement. Le suivi logistique des regroupements nationaux est confié à l'Institut Agro Eduter/DIRED.

- **Regroupement pédagogique et didactique pour les enseignants (Cf. Annexes 4 et 5) :**

Ce regroupement est animé par l'inspection de l'enseignement agricole. Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Ce regroupement est destiné aux enseignants ACEN et un nombre maximal de participants est arrêté pour certaines disciplines. Dans ce cas, les ACB seront admis en fonction des places disponibles.

Ce regroupement d'une durée impérative de 4 demi-journées aura lieu la semaine 47 : du mardi 17 novembre 2026 à 14 heures au jeudi 19 novembre 2026 à 12 heures.

La **date limite d'inscription** est fixée au **23 octobre 2026 – 18h**.

Ce regroupement sera complété par une journée de formation entièrement à distance qui se tiendra au cours des mois de mars à juin 2027, selon les disciplines.

➤ **Regroupement national spécifique action éducative pour les conseillers principaux d'éducation contractuels** (Cf. Annexe 5) :

Ce regroupement est organisé par les inspecteurs de l'enseignement agricole à compétence « direction action éducative ». Son objet est centré sur la place et le rôle du CPE, l'organisation du travail des équipes d'assistants d'éducation dans la vie scolaire, de la surveillance et du suivi des élèves, apprentis et étudiants. Il sensibilise aussi au volet éducatif du projet d'établissement.

Ce regroupement d'une durée impérative de 4 demi-journées aura lieu du mardi 17 novembre 2026 à 14 heures au jeudi 19 novembre 2026 à 12 heures à l'EPLEFPA de Meurthe-et-Moselle (54).

La **date limite d'inscription** est fixée au **23 octobre 2026 – 18h**.

Ce regroupement sera complété par une journée de formation entièrement à distance qui se tiendra au cours des mois de mars ou avril 2027.

➤ **Regroupement national à distance spécifique formation professionnelle pour les formateurs en CFPCA-CFPC** (Cf. Annexe 5)

Ce regroupement est organisé par les inspecteurs de l'enseignement agricole, chargés de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage. Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFPCA et en CFPC. Les thèmes abordés lors de ce regroupement s'appuient sur les notions abordées et travaux effectués lors du module national de formation à distance sur l'évaluation, les examens et les diplômes.

Ce regroupement se déroulera en distanciel sur une durée impérative de 4 demi-journées et aura lieu en semaines 48 et 49 : le mardi 24 novembre 2026 (matin et après-midi) et le mardi 1^{er} décembre 2026 (matin et après-midi).

La **date limite d'inscription** est fixée au **6 novembre 2026 – 18h00**.

4. Les modalités d'inscription

L'inscription de l'agent dans le dispositif d'accompagnement TUTAC comporte deux phases :

1. La demande d'inscription au dispositif TUTAC (Cf. Annexe 6 à renseigner et à transmettre au directeur de l'établissement ou son adjoint) ;
2. La validation de la fiche d'inscription (notamment la discipline) par le directeur ou son adjoint et l'inscription de l'agent par ces derniers dès parution de cette note de service, exclusivement en ligne à l'adresse suivante : <http://inscription.tutac.educagri.fr>

Une attention particulière du directeur d'EPLEFPA ou de son adjoint doit être portée sur les informations transmises, en particulier le statut de l'agent (ACEN ou ACB), la ou les disciplines enseignées, une adresse électronique professionnelle.

Cette inscription :

- conditionne la participation à tous les regroupements (Cf. §3 et 4 de la note de service) : c'est par cette inscription que le nouvel agent est convoqué aux différents regroupements ;
- se traduit par une inscription automatique à l'espace Resana « TUTAC » qui permet au nouvel agent d'obtenir les informations pratiques sur les regroupements nationaux et d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que lui ;

- déclenche l'envoi par la plateforme MENTOR des identifiants et codes d'accès individuels pour suivre le parcours de formation à distance «Accueil pour une prise de poste en EPLEFPA ».

Afin de permettre l'accès à la plateforme Mentor le plus tôt possible (y compris en cours d'été), l'inscription peut être réalisée dès le recrutement de l'agent.

Le classeur TUTAC 2026 est consultable début juillet 2026 sur <https://chlorofil.fr/tutac> ou <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue>

L'Institut Agro Eduter/DIRED a la responsabilité de l'inscription au dispositif, de l'accès à la plateforme Mentor, de la création et de l'animation de l'espace Resana « TUTAC » ainsi que la gestion logistique des regroupements nationaux (hébergement, restauration et remboursement des frais de déplacement des stagiaires conformément aux décrets en vigueur).

Seuls les agents inscrits avant le 25 septembre 2026 participeront à l'ensemble du dispositif (Cf. § 3.2 et 3.3 les dates limites d'inscription pour chaque regroupement). Les agents susmentionnés nommés en poste à partir de début novembre 2026 bénéficient du parcours en ligne et du classeur TUTAC mais ne peuvent participer aux regroupements.

Un suivi du dispositif sera réalisé par l'agent dans le cadre de son parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en établissement public d'enseignement technique agricole ». Des attestations de participation sont établies par l'Institut Agro Eduter/DIRED pour les regroupements nationaux et par le DRFC pour le regroupement régional.

5. Procédures de remboursement des frais de stage visés

Afin d'éviter au maximum que les stagiaires TUTAC aient à avancer des frais lors des regroupements, qu'ils soient agent contractuel d'État (ACEN) ou agent contractuel d'établissement sur budget (ACB), le remboursement des frais inhérents à ces déplacements est prévu de la façon suivante :

- ***Les frais de stages liés au regroupement régional de paires sont pris en charge par les DRFC (cf. liste contacts Annexe 7)***

Les DRFC assurent directement le paiement aux prestataires des frais d'hébergement et de restauration sur leur budget régional. Les frais de transport sont remboursés par le DRFC après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire.

- ***Les frais de stages liés aux regroupements nationaux spécifiques sont pris en charge par l'Institut Agro Eduter/DIRED***

Les frais d'hébergement et de restauration pendant le stage sont payés directement aux prestataires par l'Institut Agro Eduter/DIRED via l'inscription au dispositif TUTAC qui entraîne la convocation de l'agent au regroupement. La réservation de l'hébergement ne sera faite pour lui qu'après qu'il ait confirmé sa participation en répondant au questionnaire dématérialisé envoyé via un lien (SPHINX) sur son adresse educagri ;

Les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par l'Institut Agro Eduter/DIRED après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a confirmé sa participation.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

Liste des annexes :

Annexe 1 : Synthèse du parcours – Étapes clés

Annexe 2 : Parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPLEFPA »

Annexe 3 : Programme du regroupement régional de pairs

Annexe 4 : Organisation des regroupements pédagogiques et didactiques – lieux

Annexe 5 : Programmes des regroupements nationaux (pédagogiques et didactiques pour les enseignants, formation professionnelle pour les formateurs de CFPCA/CFPC et action éducative pour les CPE)

Annexe 6 : Demande d'inscription au dispositif TUTAC

Annexe 7 : Liste des contacts

Annexe 8 : Synthèse des procédures mises en œuvre par les différents acteurs du dispositif TUTAC

SYNTHÈSE DU PARCOURS - ÉTAPES CLÉS

Le Dispositif TUTAC : de quoi s'agit-il ?

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, des formateurs et des CPE contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Il vise à leur permettre :

- d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier ;
- et de bénéficier, sous diverses formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

Il est mis en œuvre par :

- l'Institut Agro, établissements du Dispositif National d'Appui (DNA) ;
- l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA) ;
- et les DRAAF / Délégués Régionaux à la Formation Continue (DRFC).

Personnel concerné

- ❖ Être enseignants ACEN et ACB, CPE contractuels.
- ❖ Détenir un contrat pour un temps de travail de 50 % ou plus.
- ❖ Être affecté pour la 1^{ère} fois dans un établissement d'enseignement en formation initiale (scolaire ou apprentissage) ou en formation professionnelle continue, ou en tant que CPE.

Inscription

Sur le site : <http://inscription.tutac.educagri.fr>

Dès la parution de la note de service en fin d'année scolaire

Être inscrit par l'établissement qui s'assure de l'exactitude des informations données sur la fiche d'inscription.

L'inscription permet l'accès au dispositif : Étapes clés

- un espace « Resana TUTAC » : informations et échanges pour le bon déroulement de votre formation dans le dispositif.
- un parcours de formation à distance en auto formation « Accueil pour une prise de poste en EPLEFPA » : conçu par Institut Agro Eduter /Ingénierie, composé de plusieurs modules ;
- un parcours de formation animé par l'inspection de l'enseignement agricole portant sur les examens, la délivrance des diplômes et l'évaluation dans l'enseignement agricole ;
- un regroupement régional de pairs : session d'information à initiative régionale organisée par les DRAAF (DRFC) et DAAF (DRFC) ;
- un regroupement disciplinaire pour les enseignants animé par l'inspection de l'enseignement agricole centré sur les aspects didactiques liés à la discipline : mise en œuvre des référentiels, les adaptations de connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline, et sur l'exercice des missions ;
- un regroupement pour les conseillers principaux d'éducation contractuels : animé par les inspecteurs à compétences générales, établissements et vie scolaire dont l'objet porte sur la place et le rôle du CPE dans l'EPLEFPA ;
- un regroupement spécifique en distanciel pour les formateurs CFA / CFPC / CFPCA, animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA, CFPC et CFPCA ;
- un regroupement complémentaire disciplinaire / CPE entièrement à distance au cours du mois de mai ou juin.

Le classeur TUTAC : une ressource indispensable

Le classeur TUTAC a pour but de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole public en posant les bases minimales des connaissances, des compétences et des comportements qui vous seront nécessaires.

Il comprend quatre grandes parties :

- Connaître l'enseignement agricole public (ses missions et son organisation, son cadre institutionnel du local au national) ;
- S'insérer dans l'enseignement agricole public (à votre arrivée, dans votre quotidien) ;
- Exercer son métier au quotidien (préparer son enseignement, mettre en œuvre des séances d'enseignement, évaluer...);
- Évoluer dans son emploi, sa carrière.

CHRONOLOGIE DU DISPOSITIF TUTAC

Étape par étape



RLF de mon EPLEFPA :

Inscriptions à partir du 15 juillet

Par l'établissement pour l'agent qui remplit la fiche en Annexe 6 de la note de service et la remet à son directeur d'établissement.

<http://inscription.tutac.educagri.fr/>

Détails et modalités dans la note de service :
NS DGER/SDEDC/2026-354 du 24/06/2026

INSCRIPTIONS

PARCOURS
À DISTANCE

Accueil pour une prise de poste dans un EPLEFPA

Parcours en autoformation du 15 juillet 2026 au 01 juin 2027

Module spécifique animé par l'inspection sur le thème de l'évaluation durant le mois de septembre

Contact : eduteringenieur-tutac@agrosupdijon.fr

En présentiel, 2 à 3 jours selon les régions (semaines 41 et 42)

Contenu : environnement professionnel immédiat (organisation du système éducatif, établissement, travail en équipe...) – 2 ateliers sur la psychologie de l'adolescent et la gestion du groupe

Inscription par l'EPLFPA avant le 25 septembre 2026

Invitation envoyée par les DRFC

Logistique : déjeuners avancés par les DRFC, hébergements et dîners avancés par certaines DRFC, déplacements remboursés à l'agent sur la base de justificatifs à transmettre au responsable local formation (RLF)

Contact (inscription, frais) : RLF de votre établissement

REGROUPEMENTS
RÉGIONAUX

REGROUPEMENTS
NATIONAUX

Regroupements les semaines 47, 48, et 49 en fonction du profil de l'agent.

Contact : IA-DirED* cnpr-admintutac@agrosupdijon.fr

Remboursements : Fichier de remboursement envoyé après les regroupements par IA-DirED

REGROUPEMENTS ENSEIGNANTS

Inscriptions du 15 juillet au 23 octobre 2026

Du 17 au 19 novembre en présentiel (lieux : cf. Annexe 4)

Contact : IA-DirED cnpr-admintutac@agrosupdijon.fr

REGROUPEMENTS CPE

Inscriptions du 15 juillet au 23 octobre 2026

Du 17 au 19 novembre en présentiel

Lieu : EPLEFPA de Meurthe et Moselle

Contact : IA-DirED cnpr-admintutac@agrosupdijon.fr

REGROUPEMENTS CFA - CFPC - CFPCA

Regroupement spécifique pour les formateurs en CFA - CFPC - CFPCA

Inscriptions : du 15 juillet au 6 novembre 2026

Le 24 novembre et le 01 décembre 2026 en distanciel

Contact : IA-DirED cnpr-admintutac@agrosupdijon.fr

ACCUEIL POUR UNE PRISE DE POSTE DANS UN EPLEFPA

PARCOURS DE FORMATION À DISTANCE

Faisant partie du dispositif TUTAC 2026

INSCRIPTIONS OUVERTES DÈS LA DEUXIÈME QUINZAINE DE JUILLET 2026

LES OBJECTIFS DU PARCOURS

- ✓ SFaciliter l'accueil des nouveaux arrivants par une meilleure connaissance de l'EAP*, de l'EPLFPA*, du fonctionnement de sa communauté éducative (* sans oublier les nombreux sigles et acronymes utilisés...)
- ✓ Connaître les démarches habituellement réalisées par un nouvel arrivant
- ✓ Le module « Démarrer dans de bonnes conditions avec un groupe d'apprenants » pour avoir un minimum de repères afin de gérer correctement sa classe.

LE CONTENU DU PARCOURS

Ce parcours à distance est accessible sur la plateforme de formation MENTOR, il comprend huit (8) modules qui portent sur différents thèmes et problématiques directement en lien avec le poste et l'EPLFPA du nouvel arrivant.

1.1 : Démarrer dans de bonnes conditions avec un groupe d'apprenants	▼	5 : Généralités sur l'EAP	
1.2 : Préparer mes cours en attendant le regroupement pédagogique et didactique	▼	6 : Les valeurs de la république	▼
2 : L'évaluation dans l'enseignement agricole		7 : L'Enseignant Contractuel	▼
3 : Mon lycée ou mon centre dans son EPLFPA: son organisation et ses activités		8 : Toutes et tous en transition écologique!	▼
4 : L'environnement numérique	▼		

Tous ces modules seront disponibles pendant l'été dans leur intégralité.

A compter de la rentrée, les modules seront proposés de façon échelonnée de façon à ce qu'ils puissent être suivis en cohérence avec le rythme de la rentrée.



ACCUEIL POUR UNE PRISE DE POSTE DANS UN EPLEFPA

Faisant partie du dispositif TUTAC 2026

La participation de l'agent au parcours de formation à distance passe par son inscription par son établissement au dispositif d'accompagnement TUTAC

- ✓ <http://inscription.tutac.educagri.fr/>
- ✓ L'inscription entraîne l'envoi par l'Institut Agro Dijon EDUTER Ingénierie ou la DIREC des identifiants et codes d'accès individuels pour suivre le parcours de formation à distance « **Accueil pour une prise de poste en EPLEFPA** ».

L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS

- Les référents du parcours (L'Institut Agro Dijon – Eduter Ingénierie)

Ils seront à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre parcours à distance sous forme de tutorat asynchrone. Ils pourront répondre à vos questions d'ordre technique sur la plateforme et réaliseront à la demande un bilan téléphonique à mi-parcours.

- Forum à vocation pédagogique co-animé en partenariat avec l'Inspection et l'ENSFEA

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Ce parcours comprend différentes activités comme l'étude de documents, vidéos ou autres ressources.

Des activités sont proposées et téléchargeables sous forme de fiches sur la plateforme. Chacune des fiches pourra être complétée, au fur et à mesure du parcours, selon les besoins.

LES RESSOURCES POUR SUIVRE LE PARCOURS

Le classeur [TUTAC](#) est disponible uniquement en ligne sur Chlorofil.



Les fiches du dossier « Prise de fonctions » à télécharger sur la plateforme

L'ATTESTATION DE FIN DE PARCOURS

A l'issue du parcours, vous pourrez télécharger votre attestation de fin de formation directement sur la plateforme, attestation qui pourra vous être demandée par votre hiérarchie ou lors de votre inspection.

Contacts :

eduteringenierie-tutac@agrosupdijon.fr

L'Institut Agro Dijon

COMMUNIQUÉ



Programme du regroupement régional de pairs

Au cours de ces quatre demi-journées (ou cinq demi-journées dans le cas où une journée entière est consacrée à l'atelier 2), les points suivants et les deux ateliers devront être abordés :

- Accueil & explication de la logistique du regroupement régional et des regroupements nationaux.
- Présentation du dispositif TUTAC dans sa globalité
- Les spécificités de l'enseignement agricole **dans la région** :
 - L'enseignement agricole et le MASA : l'autorité académique et le rôle des différents services de la DRAAF
 - Les établissements, les compétences, les projets
- L'enseignant contractuel :
 - Son statut : ACEN ou ACB
 - Son évolution de carrière
 - Rappel sur les inscriptions aux regroupements pédagogiques et didactiques
 - Les ressources et supports à la disposition de l'enseignant :
 - Messagerie, Espaces Resana dont « TUTAC », **espaces numériques de travail...**
 - Autres outils à disposition (ressources régionales ou utilisation régionale des ressources)
 - Sites Chlorofil, Educagri, Pollen...
 - Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements
- **Atelier 1 : « Vie scolaire : gérer les apprenants en classe et hors classe »**
- **Atelier 2 : « L'apprenant au cœur du métier : adolescents et adultes : une approche éducative et sur les façons d'apprendre »**

Organisation des regroupements pédagogiques et didactiques TUTAC 2026
– Semaine 47 – du mardi 17 novembre à 14h00 au jeudi 19 novembre à 12h00

Noms Inspecteurs	Nb max	Disciplines	Lieux regroupements
JUST Fabrice RAIMBAULT Frédéric	-	Français - Philosophie	LPA Belleville (69)
DE REGT Haïke BRENDLE Arielle	-	Biochimie Microbiologie, Génie des procédés des industries agroalimentaires	LEGTA Plombières lès Dijon (21)
AUSSENAC Jérôme CHRISTMANN Stéphanie DAUJEAN Christophe	-	Physique - Chimie	LEGTA de Montpellier (34)
HENEMAN Corinne GOUEGOUX Isabelle ETEVE Géraldine (CMI) FORTIN Anne (CMI)	-	SESG Economie familiale et sociale	EPLEFPA de la Creuse – Ahun (23)
GANDY Jérôme NAULIN Jean-Pierre ROBIN Patrice VALADE Anne	-	SESG Gestion de l'entreprise SESG Gestion de l'environnement	LEGTA St-Genis Laval (69)
BOUCHER Didier MACHABERT Bertrand MEUNIER Stéphane	-	SESG Gestion commerciale	LEGTA de Libourne Montagne (33)
CASALS Alban LECOURT-CAPDEVILLE Béatrice IUS Fabien SAURETY Frédéric (CMI) POUSSIN Marie-Hélène (CMI)	-	Biologie Ecologie	Lycée Horticole de Lomme (59)
HENRY Xavier BURKHALTER Alexandre LACAZE Céline OURABAH Riadh	24	Sciences et technologie des équipements/Agroéquipement/ Equipements hydrauliques	EPLEFPA du Loiret site du Chesnoy Amilly (45)
BONNIER Géraldine DROILLARD Marie-Paule	-	Sciences et techniques horticoles Viticulture-Œnologie	EPLEFPA Tours Fondettes (37)
CITRON Xavier VERGNENEGRE Franck MARQUET Stéphane	25	Histoire et Géographie EMC	LEGTA Angoulême L'Oisellerie (16)
MARCHEGAY David JACQUIN François-Xavier RAYNARD Philippe LAPEYRE Guillaume	60	Aménagements Paysagers – Gestion des espaces naturels – Gestion forestière	EPLEFPA de Haute-Corrèze (19) , site de Neuvic
RIGAL Joël COUVET Marie-Laure (CMI) MOUCHY Frédéric (CMI) MONTIGNY Delphine DENECE Éric	40	Zootchnie y compris Aquaculture, Animalerie, Hippologie et élevage canin et félin	LEGTA du Bourbonnais (03)
BRETILLON Xavier LE JANNOU Olivier SAUNIER Christophe ACHMIT Abel GOULLIER Nancy	-	Anglais Espagnol Allemand	LEGTA de Chambéry-La Motte-Servolex (73)
AUBERT Pierre-Loïc CAPE David LEROUX Arnaud ou CMI	32	Education Socioculturelle	EPLEFPA de Castelnau-le-Lèz (34)
BENOIT Magali CANDALH Arnaud	-	Agronomie - Production végétale	LEGTA Valence (26)
ROUX Hervé HERPE Camille RAMOS Mathilde	40	Mathématiques	LEGTA de Toulouse-Auzeville (31)
GENOUX Stéphane WOZNIAK Véronique DUMAS Michel	- 24	Documentation Technologies de l'informatique et du multimédia	LEGTA Avignon (84)
FAGOT Etienne SCHIRO Cyrille	-	Education physique et sportive	LEGTA de Toulouse-Auzeville (31)

Programmes des regroupements pédagogiques et didactiques

Ces regroupements sont centrés sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Regroupement LETTRES - PHILOSOPHIE

Le métier d'enseignant et les finalités de l'enseignement des lettres et de la philosophie.

Les textes officiels : s'approprier les référentiels de diplômes, de formation et de certification et les notes de service ; utiliser les documents d'accompagnement.

L'organisation de l'enseignement : structurer les enseignements autour des compétences et des capacités, concevoir l'évaluation comme moteur des apprentissages et de la formation, envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités (lecture cursive/lecture analytique/lecture littéraire, interaction lecture/écriture, maîtrise de la langue, pratiques de l'oral), gérer la trace écrite, construire différentes modalités d'évaluation.

La procédure d'inspection des agents contractuels : préciser les attentes et les modalités ; répondre aux interrogations.

Mise en œuvre :

Recueil des représentations et des questionnements. Travaux de groupes ciblés, mises en commun, préconisations.

Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dont ils ont la charge et s'ils le souhaitent des documents personnels (progressions, évaluations). Il leur est également demandé de se munir d'un ordinateur portable et d'une clé USB.

Regroupement BIOCHIMIE – MICROBIOLOGIE – GENIE DES PROCÉDES DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Lors de ce regroupement, le déroulement du stage est le suivant :

- recueil des attentes des stagiaires ;
- la posture de l'enseignant ;
- enseigner : les missions de l'enseignant ;
- où et comment s'informer : les ressources et outils à disposition ;
- le référentiel de diplôme ;
- faire acquérir des capacités, présentation des bases de la conception d'une séquence et de la mise en œuvre d'une séance ;
- évaluer des capacités ;
- travail en groupes : préparation d'une séquence et d'une séance à partir d'une capacité de rang 2 ;
- restitution des travaux de groupes ;
- présentation de l'Inspection, ses rôles, ses missions, la procédure d'inspection des agents contractuels ;
- temps d'échanges en fin de stage.

L'établissement d'accueil est sollicité pour la visite des laboratoires, de l'atelier technologique et/ou de la halle technologique, ainsi que pour des interventions d'ordre pédagogique et/ou administratif.

Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dans lesquelles ils interviennent. Il leur est également demandé de se munir d'un ordinateur portable.

Regroupement PHYSIQUE - CHIMIE

Lors de ces journées de formation les sujets suivants sont abordés :

- le recueil des attentes des stagiaires
- le métier d'enseignant et plus particulièrement celui de professeur de physique chimie dans le cadre d'équipes éducatives et pédagogiques ;
- l'appropriation des référentiels, des documents d'accompagnement et des notes de cadrage des examens ;
- la construction d'une séquence d'enseignement ;
- l'élaboration de tâches complexes ;
- la recherche de ressources ;
- l'évaluation des capacités ;
- la gestion de la classe ;
- l'utilisation d'outils numériques ;
- la mise en œuvre d'activités expérimentales.

Le travail se déroule sous forme d'études de cas, de débats et d'exposés... Il est souhaitable que les stagiaires viennent avec leur ordinateur portable ainsi que des documents personnels (cours, progression, évaluation, situation de vie de classe...) ou des ouvrages avec lesquels ils ont l'habitude de travailler.

Dans la mesure du possible, les stagiaires peuvent proposer des thèmes d'étude liés à l'exercice de leur profession qu'ils aimeraient que l'on traite.

Une information sera faite sur le déroulement et les enjeux de l'inspection que les contractuels auront au cours de la deuxième année d'exercice, selon la procédure normale.

Regroupement SESG / ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE

Pendant les cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants seront abordés :

- les textes officiels : s'approprier le référentiel de diplôme et les notes de service ; utiliser les documents d'accompagnement.
- l'organisation de l'enseignement : placer l'enseignement professionnel au centre de la formation, structurer les enseignements autour des capacités, concevoir l'évaluation comme le moteur des apprentissages et de la formation, envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités.

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques, des travaux de groupes, des mises en commun, la mise en œuvre d'un cours de pratique professionnelle adapté aux locaux disponibles et des temps d'apports. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants doivent apporter leur tenue professionnelle, un ordinateur, les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation...

Regroupements
SESG / GESTION COMMERCIALE
SESG / GESTION DE L'ENTREPRISE

Les quatre demi-journées seront organisées autour de temps d'échanges à partir de supports fournis par l'inspection et de travaux de groupes. L'objectif de la formation, outre ce qui est indiqué en chapeau de cette annexe, est d'aider les nouveaux enseignants et formateurs dans la construction de séquences, de séances et d'évaluations répondant à l'approche capacitaire des référentiels.

Différents dispositifs pédagogiques seront présentés afin de permettre aux stagiaires de varier les activités proposées à leurs apprenants.

Il est souhaitable que les stagiaires se munissent de leurs ordinateurs portables et des référentiels des formations dans lesquels ils interviennent. Ils peuvent aussi apporter des exemples d'évaluation mises en œuvre.

La dimension éducative du métier d'enseignant ou de formateur sera également abordée sous l'angle de la gestion de classe.

La procédure d'inspection des agents contractuels sera présentée afin de préciser les attentes et les modalités et de répondre aux interrogations.

Regroupement BIOLOGIE - ECOLOGIE

Ce regroupement se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront avec des travaux de groupes. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Après une phase de présentation, les points suivants serviront de fil conducteur :

- prendre en main et mobiliser un référentiel pour adapter son enseignement à un niveau de formation ;
- concevoir des séances et des séquences d'enseignement pour une mise en œuvre dans la classe ;
- intégrer l'évaluation dans un parcours de formation en fonction des objectifs d'apprentissages et des finalités de l'évaluation ;
- prendre appui sur le référentiel de compétences professionnelles des enseignants (2013) pour développer ses pratiques professionnelles

Regroupement
AGROEQUIPEMENTS / AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

Le regroupement disciplinaire a pour objectif de cerner les attendus et les spécificités du métier d'enseignant en Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques (STAEAH)

Finalités du stage :

- s'approprier la didactique de la discipline ;
- exercer les missions d'un enseignant en STAEAH.

Modalités :

Les stagiaires sont invités à apporter les documents numériques qu'ils utilisent lors de leurs séances de cours et de travaux pratiques (documents de préparation, documents destinés aux élèves, sujets d'évaluation...).

Ces documents pourront être présentés. Ils servent de point d'appui pour nourrir les échanges en lien avec les recommandations du classeur TUTAC disponible sur Chlorofil.

Les travaux se déroulent en groupe entier et en sous-groupes. Une large place est accordée à l'expression des attentes des stagiaires et aux réponses à leurs questions.

Les points suivants seront abordés :

- le métier d'enseignant en STAEAH ;
- la conception d'une progression pédagogique, d'une évaluation, d'une séance de cours, d'une séance de TP ;
- l'approche capacitaire ;
- les ressources documentaires ;
- la gestion de la classe ;
- les interactions avec les autres disciplines ;
- l'utilisation et la gestion des ateliers pédagogiques d'agroéquipement et d'hydraulique ;
- enseigner en sécurité et éduquer aux risques professionnels ;
- les concours en STAEAH et l'inspection de contrôle.

Il est souhaitable que les stagiaires se munissent d'un ordinateur portable et des référentiels des formations dans lesquelles ils interviennent.

Regroupement
SCIENCES ET TECHNIQUES HORTICOLES
SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA VIGNE ET DU VIN

Ce regroupement disciplinaire qui s'inscrit dans la continuité du « TUTAC régional regroupement de pairs » a pour objectif d'aider les stagiaires à cerner les contours et les attendus du métier d'enseignant en sciences et techniques horticoles ou en sciences et techniques de la vigne et du vin.

Durant les quatre demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants seront abordés :

- proposer un enseignement adapté aux attendus du référentiel de diplôme : prise en main des textes officiels et d'autres documents, exploration de la liberté pédagogique, accompagnement des apprentissages des apprenants, évaluations ;
- travailler en équipe pédagogique : la progression comme support de discussion et de concertation, la mise en œuvre de la pluridisciplinarité ;
- identifier les acteurs locaux du système dans lequel l'enseignant évolue : directeur adjoint, coordinateur, président adjoint de jury, directeur d'exploitation, maîtres de stage, maîtres d'apprentissage ;
- préparer l'inspection de contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection). Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants sont invités à apporter les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation...

Regroupement HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Ce regroupement est conçu comme un espace d'échanges, de réflexion et de discussion autour des pratiques professionnelles.

Points abordés :

- se positionner en tant qu'enseignant. Mettre en œuvre les missions de l'enseignant ; gérer la classe ; favoriser la motivation, la réussite et l'autonomie des élèves ; travailler en équipe ; comprendre les finalités de l'enseignement de l'histoire – géographie – EMC ; travailler en pluridisciplinarité...
- s'approprier les textes officiels : référentiels de diplômes, référentiels de formation et de certification, notes de services, documents d'accompagnement ;
- concevoir et planifier son enseignement : établir une programmation et une progression ; concevoir des séquences et des séances ; engager des apprentissages à partir de capacités ou de compétences ; diversifier les dispositifs pédagogiques et didactiques ; choisir des documents ; faire écrire les élèves ; bâtir des évaluations intégrées au processus de formation et d'apprentissage, engager une démarche réflexive sur ses propres pratiques...
- préparer sa première inspection.

Mise en œuvre :

- temps d'échanges. Premiers questionnements sur les pratiques professionnelles : inquiétudes, représentations, perspectives ;
- temps de production en ateliers pour bâtir une ou des séances ;
- temps de mise en commun et préconisations.

Les enseignants sont invités à se munir des référentiels, de leurs documents de travail ainsi que de leur matériel informatique (ordinateur portable, clé USB...).

Chaque enseignant aura la possibilité de présenter une séance de son choix, celle-ci aura été mise en œuvre auprès des élèves. Il serait souhaitable également de proposer un exemple d'évaluation.

Regroupement LANGUES

Les activités proposées ont pour objectif de mettre en place des espaces d'échanges et de co-construction. Une première partie sera consacrée à un échange commun avec les stagiaires des quatre langues vivantes enseignées dans les établissements agricoles. Une deuxième partie sera centrée sur des éléments de rappels, d'ajustements didactiques. Enfin, les stagiaires seront amenés à construire une séquence d'enseignement à partir de documents proposés puis de la présenter. La conclusion du stage, commune aux stagiaires des différentes langues vivantes, permettra de rappeler les ressources réglementaires et pédagogiques.

Seront abordés :

- l'entrée dans le métier : mettre en commun les difficultés, réussites, points d'amélioration, leviers ;
- la construction du scénario pédagogique : opérer des choix pertinents en adéquation avec les objectifs visés ;
- les activités de réception ; les activités de production ; l'écrit ; l'oral : viser un équilibre cohérent en respectant les spécificités de chaque activité langagière ;
- les ressources disponibles : se repérer pour trouver une aide efficace et rapide ;
- le cadre réglementaire, l'évolution des référentiels, l'évaluation : actualiser et maintenir à jour ses connaissances du cadre administratif.

Regroupement AMENAGEMENT

Objectifs : Construction de séquences d'enseignement et d'évaluation intégrant l'approche capacitaire, le pilotage par l'évaluation et la valorisation des situations professionnelles. Au travers de situations pédagogiques concrètes, les stagiaires pourront apprécier comment mettre en œuvre une pédagogie individualisée et l'accompagnement des apprenants. Ils mesureront l'autonomie et la responsabilité que permettent et nécessitent des évaluations capacitaires mobilisant l'expérience des apprenants. Ils pourront mieux cerner comment valoriser les atouts des EPL et de leur environnement et tout particulièrement les espaces des exploitations et les domaines des lycées agricoles.

Les stagiaires choisissent une capacité d'une filière où ils interviennent, élaborent une évaluation et construisent une séquence de formation en s'appuyant de préférence sur une situation contextualisée de terrain.

Déroulement :

Seront abordés au cours d'exercices concrets : la structuration des enseignements autour des compétences ; le pilotage des modules par l'évaluation des capacités ; l'importance de la pédagogie par alternance (place du stage, du chantier, du projet tutoré) ; une approche plus globale intégrée du diplôme ; la nécessaire planification des séquences dans le ruban pédagogique. Une pédagogie active privilégiant les chantiers école, les études de cas. La conduite de projets tutorés sera encouragée.

La priorité donnée à la prise en compte du public apprenant ; le souci de sa promotion et de son insertion professionnelle seront soulignés afin d'aider les enseignants et formateurs à ne pas adopter une posture trop académique ou trop scolaire.

A l'occasion des restitutions, les travaux réalisés par groupes de spécialités : paysage, forêt et nature seront analysés collectivement. Les stagiaires pourront cerner le rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser la concertation pédagogique. La santé et sécurité dans les pratiques professionnelles seront abordées comme étant des points essentiels. Pour chacune des trois filières, des enseignants tuteurs experts des divers cycles aideront les groupes à formaliser leur progression pédagogique en vue des restitutions.

La démarche pédagogique adoptée s'articule autour :

- d'une mise en situation ;
- d'un tutorat avec des pairs référents ;
- de l'acquisition d'une culture de l'aménagement au sein de l'enseignement agricole avec ses déclinaisons propres à chaque secteur.

Ce regroupement privilégie le collectif, les échanges, discussions et confrontations de point de vues. Il doit favoriser l'interconnaissance et le travail en réseau.

Regroupement Zootechnie

Ce regroupement disciplinaire s'inscrit dans la continuité du «TUTAC régional regroupement de pairs» avec pour objectif d'aider les stagiaires à mieux appréhender le métier d'enseignant/formateur en zootechnie (dont hippologie équitation, aquaculture, animalerie et élevage canin félin).

Durant ces quatre demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants sont abordés :

- prendre connaissance et s'approprier les textes officiels : les référentiels de diplômes, les notes de service et les documents d'accompagnement ;
- organiser son enseignement pour :
 - construire des progressions pédagogiques et des modalités d'évaluation en cohérence avec l'approche capacitaire et les attendus des référentiels de diplôme,
 - bâtir des séances en salle et sur le terrain,
- gérer la classe en favorisant la motivation des apprenants et leur autonomie dans les apprentissages ;
- s'initier à la didactique de la discipline zootechnie;
- préparer l'inspection contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression, de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques d'enseignants confirmés, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports sur la pédagogie et la didactique. Un focus particulier sera opéré sur les travaux pratiques.

Une large place est aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Des consignes spécifiques seront envoyées aux stagiaires en amont du regroupement pour qu'ils déposent dans un espace collaboratif des traces témoins de leur activité qui pourront servir de support lors des travaux de groupes.

Regroupement Education socioculturelle

Ce regroupement est conçu comme un espace d'échanges, de réflexion, de discussion et de préconisations autour des pratiques professionnelles et des spécificités de l'éducation socioculturelle.

L'année 2025 a été marquée par la réécriture d'un nouveau référentiel professionnel qui sera partagé et discuté avec les stagiaires.

Présentation de l'éducation socioculturelle :

- les fondamentaux historiques (école nouvelle, éducation populaire...) de cette discipline scolaire de l'enseignement agricole
 - temps d'enseignement et temps d'animation,
 - l'ESC et la dynamique collective (travailler en équipe, en partenariat, collaborer et coopérer...)
- les trois champs de l'ESC :
 - éducation à l'environnement social et culturel,
 - éducation artistique,
 - éducation à la communication humaine, à l'autonomie et à la coopération,

Didactique disciplinaire : les référentiels de formation et de certification (à partir des réalités observées et des questionnements).

- pédagogie et didactique de l'ESC : la mise en activité des apprenants au cœur des apprentissages.

Mise en œuvre pratique par des travaux de groupes ciblés, mise en commun et préconisations :

- structurer les enseignements autour des compétences et des capacités
- concevoir l'évaluation comme moteur des apprentissages et de la formation
- envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences
- bâtir une séance, choisir les supports adaptés.

En fin d'après-midi ou en soirée rencontre avec des enseignants d'ESC de l'établissement d'accueil.

Regroupement AGRONOMIE – PRODUCTION VEGETALE

Ce regroupement disciplinaire à destination des enseignants et des formateurs a pour objectif d'aider les stagiaires à cerner les contours et les attendus du métier d'enseignant et de formateur en agronomie.

Durant la session , qui se déroule tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants sont abordés :

- prendre connaissance et s'appropriier les textes officiels ;
- identifier les acteurs locaux du système dans lequel l'enseignant/le formateur évolue;
- construire des progressions pédagogiques et des évaluations en cohérence avec l'approchecapacitaire et les attendus des référentiels de diplôme ;
- concevoir des séances en salle et sur le terrain ;
- gérer la classe en favorisant la motivation des apprenants et leur autonomie ;
- intégrer dans sa pratique professionnelle les aspects réglementaires ;
- s'initier à la didactique de la discipline agronomie ;
- préparer l'inspection de contrôle (enjeux, modalités et attendus).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression, de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échanges et de discussions alterneront-elles avec des observations de pratiques d'enseignants/formateurs en situation, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports sur la pédagogie et la didactique. Une place est aussi accordée aux diverses questions posées par les participants.

Les participants sont invités à apporter les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, notes de service, plan d'évaluation, documents d'accompagnement, progressions, évaluations, fiches de TP, supports d'apprentissage...

Il est demandé aux stagiaires de prévoir un ordinateur portable.

Le travail initié pendant la session se poursuivra par un temps d'échanges/bilan au printemps 2027, en visioconférence.

L'espace RESANA TUTAC – Onglet Agronomie comprendra diverses informations et des documents dont le programme de la session.

Regroupement MATHEMATIQUES

Durant la formation, les points suivants seront abordés :

- présentation du métier en s'appuyant sur le référentiel professionnel de compétences de l'enseignant
- l'évaluation en mathématiques, pilote de la formation :
 - s'approprier un référentiel de diplôme pour identifier les objectifs d'apprentissage ;
 - élaborer une séquence et des séances.
- mettre l'apprenant en situation active d'apprentissage :
 - élaborer un scénario pédagogique ;
 - gérer l'hétérogénéité des apprenants ;
 - la place des TICE en mathématiques.
- gestion de la classe :
 - posture de l'enseignant ;
 - vade-mecum de situations classiques ;
 - s'intégrer à une équipe pédagogique.

Une information sera faite sur le déroulement et les enjeux de l'inspection que les contractuels auront au cours de la deuxième année d'exercice selon la procédure normale.

Regroupement DOCUMENTATION

Pendant les quatre demi-journées les points suivants seront abordés :

- approfondir ses connaissances du métier de professeur documentaliste <http://www.chlorofil.fr/cdi> et de la discipline information-documentation dans l'enseignement agricole ; Gardiès, Cécile (Coord.). Enseigner l'information-documentation : guide pédagogique. Educagri éditions. Approches. 140p. ISBN : 979-10-275-01571
<https://editions.educagri.fr/telechargement/5277-enseigner-l-information-documentation-pdf-9791027501571.html>
- s'approprier les référentiels de diplômes de la 4^{ème} au BTSA disponibles sur www.chlorofil.fr (référentiels professionnels, référentiels de certification et référentiels de formation) ainsi que les notes de service sur les modalités d'évaluation ;
- organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines selon les filières ;
- élaborer une progression pédagogique, une séquence, une séance sur la base des référentiels ;
- évaluer par capacités, concevoir des évaluations formatives et certificatives.

Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable et des ressources numériques ou numérisées : les référentiels ainsi que des exemples de progressions, de séquences et de séances, d'évaluations formatives et certificatives réalisés ou en préparation.

Des travaux de groupes, des temps d'échanges entre tous les participants seront organisés.

Les modalités de l'inspection de contrôle dans le cadre du maintien dans l'enseignement agricole seront précisées. Elle se déroulera normalement au cours de la deuxième année d'agent contractuel.

Une visite commentée du centre de documentation et d'information (CDI) et une présentation du CDI virtuel sur le site internet de l'établissement, l'espace numérique de travail, le portail documentaire seront réalisées.

Des échanges de pratiques avec les professeurs documentalistes de l'établissement d'accueil seront organisés.

Il est également recommandé de participer à des dispositifs complémentaires de formation de type MOOC ou formations ouvertes à distance comme :

- le **MOOC DOC & SIC** (Documentation et Sciences de l'Information et de la Communication) qui est proposé par l'ENSFEA par Mme Cécile GARDIES, Professeure de l'Enseignement Supérieur Agricole, Sciences de l'information et de la communication, Mme Isabelle FABRE, Professeure de l'enseignement supérieur agricole Sciences de l'information et de la communication. C'est un cours en ligne ouvert et massif alliant apprentissage traditionnel en ligne et apprentissage collectif :

https://bibliotheque.ensfea.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=109

- **GAP Documentation** : https://bibliotheque.ensfea.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=71

Regroupement **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA (TIM)**

Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable ou une tablette connectable à internet lors du regroupement disciplinaire.

Pendant ces quatre demi-journées les points suivants seront abordés :

- typologie des situations d'enseignement, organisation spécifique aux TIM, cahier de textes numérique ;
- s'approprier les référentiels de diplôme et les documents d'accompagnement de la 4^{ème} au BTSA disponibles sur www.chlorofil.fr ;
- évaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une situation d'évaluation capacitaire ;
- élaborer une séance et un scénario pédagogique sur la base d'un référentiel et d'un document d'accompagnement ;
- organiser l'enseignement d'un module ou d'une capacité : intégrer la préparation à la certification Pix ;
- observation et analyse d'une séance d'enseignement ;
- l'animation autour des TICE et la gestion du système informatique de l'établissement (axes 2 et 3 du métier de professeur TIM) ;
- les modalités et les attendus de l'inspection.

Un cours ouvert à distance via la plateforme de e-learning collaborative Acoustice (technologie Moodle) intitulé « TUTAC TIM » <https://moodle.accoustice.educagri.fr/course/view.php?id=90> sera accessible aux stagiaires inscrits au dispositif TUTAC entre fin septembre et mi-octobre en fonction de leur date d'inscription et à condition qu'ils possèdent et communiquent leur adresse mail educagri ou autre aux organisateurs. Les stagiaires seront prévenus de l'ouverture du cours ouvert et des modalités d'accès à celui-ci par courriel.

L'attention des stagiaires est attirée sur l'intérêt, pour appréhender les spécificités du métier de professeur TIM, de lire les documents disponibles qui serviront aux échanges qui auront lieu pendant les quatre demi-journée de stage en présentiel.

Cet espace permet en outre aux stagiaires d'échanger entre eux et avec l'inspecteur et l'enseignant TIM de l'EPLFPA support du regroupement disciplinaire, il leur restera donc ouvert tout au long de l'année scolaire et de la suivante et permettre aux stagiaires de pouvoir bénéficier d'un appui de l'inspection en TIM jusqu'à leur inspection de contrôle qui intervient normalement en seconde année. Il pourra aussi être utilisé lors du second regroupement bilan de la première année au mois de juin 2027.

Regroupement EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pendant ces quatre demi-journées les points suivants seront abordés :

- le référentiel de compétences professionnelles dans l'enseignement agricole articulé aux attentes professionnelles et engagement de l'enseignant dans son établissement
- les points « clé » des référentiels (cycle 4, CAPa, Bac pro, 2nde GT et Bac techno, Bac général, BTSA) en lien avec l'approche par compétences
- Les différents dispositifs supports de la pratique physique et sportive : l'Association Sportive, les EIE, les enseignements facultatif et optionnel, les SSEA, la semaine SDD
- les attentes de l'inspection
- les modalités de construction d'une leçon, d'un projet de classe, d'un projet de cycle
- Des ateliers questions-réponses sur des thématiques telles que : Les différentes évaluations, la posture de l'enseignant d'EPS, les différents dispositifs...
- la présentation du réseau EPS. En consultation sur le site [Sportea : Page Principale](#)

Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable et des affaires de sport..

Programme du regroupement spécifique pour les formateurs CFPCA CFPC

Durant ces quatre demi-journées, seront abordés les points suivants :

- Le métier de formateur
 - La diversité des activités
 - La déontologie
- Le cadre spécifique dans lequel le formateur intervient
 - L'environnement de la FPC et de l'apprentissage : cadre réglementaire, partenaires
- L'alternance - l'individualisation - l'évaluation
- Des choix pédagogiques à intégrer dans le cadre d'une approche globale de la formation et de l'habilitation pédagogique

Programme du regroupement des conseillers principaux d'éducation contractuels

Contexte et cadre de travail

- 1 - Le référentiel de compétence
- 2 - Les missions du CPE dans l'enseignement agricole public
- 3 - La politique éducative
- 4 - Les actions attendues

Le service éducation et surveillance

- 1 - Les enjeux du service
- 2 - Les différents acteurs
- 3 - La gestion du service éducation et surveillance

Éducation, autorité et sanction dans le cadre scolaire

- 1 - Le concept d'éducation
- 2 - L'autorité éducative
- 3 - La sanction éducative
- 4 - Le cadre légal de la procédure disciplinaire

Vie des apprenants

Les délégués élèves, le conseil des délégués le conseil de classe

- 1 - Les élections des délégués élèves
- 2 - Le conseil des délégués élèves
- 3 - Le conseil de classe

L'internat

- 1 - La sécurité
- 2 - La vie à l'internat
- 3 - La communication

Inscription aux divers regroupements

Pour les Enseignants (ACEN) inscription dans le regroupement de la discipline de recrutement et d'inspection

Ce choix va entraîner une convocation et l'organisation de votre hébergement et restauration afin que vous n'ayez pas à avancer les frais.

Regroupement pédagogique et didactique discipline de recrutement des enseignants et d'inspection (Un seul choix est possible car tous ces regroupements ont lieu en même temps du 17/11 à 14h au 19/11/2026 à 12h).	Regroupement pour les formateurs en CFA / CFPCA / CFPC	Regroupement des CPE
<input type="checkbox"/> Agronomie – Productions végétales	<input type="checkbox"/> Regroupement à distance le mardi 24 novembre 2026 matin et après-midi ET le mardi 1 ^{er} décembre 2026 matin et après-midi	<input type="checkbox"/> EPLEFPA de Meurthe-et-Moselle (54) DU mardi 17 novembre 2026 à 14h AU jeudi 19 novembre 2026 à 12h
<input type="checkbox"/> Allemand ou Anglais ou Espagnol		
<input type="checkbox"/> Aménagement : aménagements paysagers / gestion des espaces naturels / gestion forestière		
<input type="checkbox"/> Biochimie – Microbiologie – Génie des procédés des industries agroalimentaires		
<input type="checkbox"/> Biologie – Ecologie		
<input type="checkbox"/> Documentation ou Technologies de l'information et de la communication		
<input type="checkbox"/> Education Socio-Culturelle		
<input type="checkbox"/> Education Physique et sportive		
<input type="checkbox"/> Français – Philosophie		
<input type="checkbox"/> Histoire – Géographie		
<input type="checkbox"/> Mathématiques		
<input type="checkbox"/> Physique – Chimie		
<input type="checkbox"/> Sciences et techniques horticoles ou Viticulture Œnologie		
<input type="checkbox"/> STE / Agroéquipements		
<input type="checkbox"/> SESG / Gestion de l'entreprise ou gestion de l'environnement		
<input type="checkbox"/> SESG / Gestion commerciale		
<input type="checkbox"/> SESG / Economie familiale et sociale		
<input type="checkbox"/> Zootechnie y compris : aquaculture / animalerie / hippologie / élevage canin et félin		
<input type="checkbox"/> Aucun regroupement disciplinaire ne me concerne		

Les frais de stages liés aux regroupements disciplinaire et conseillers principaux d'éducation contractuels sont remboursés par Institut Agro Eduter/DIRED :

- les frais d'hébergement et de restauration, **pendant le stage**, sont payés directement aux prestataires par Institut Agro Eduter/DIRED : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent, et ***s'il confirme sa participation via le lien (SPHINX) envoyé sur son adresse educagri***, la réservation de l'hébergement est faite pour lui (il n'a donc pas le choix).
- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés selon les décrets en vigueur par Institut Agro Eduter/DIRED après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a confirmé sa participation.

Contacts

Pour les regroupements nationaux :

IA Eduter / DIRED : Mathilde BERNARD cnpr-adminutac@agrosupdijon.fr 04 73 83 72 07

Pour les regroupements régionaux : Listes des délégations régionales à la formation continue du MASA

RÉGIONS	DÉLÉGATIONS RÉGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	<p>Elsa TARRAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr</p> <p>Chargés de formation : Laetitia COUVERT Francis SABIN</p> <p>Assistant : Patrice Weiss (Lyon)</p>	<p>DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Tél : 06 89 27 11 82</p> <p>Tél : 06 63 12 11 96 Tél : 06 67 19 66 02</p> <p>Tél : 06 58 54 95 61</p>
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	<p>Sylvaine RODRIGUEZ sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistants : Karine BEDEAUX Nathalie VICAIRE (en charge de TUTAC, AE, AESH, IDE, CPE, SST, PEC)</p>	<p>DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon Tél : 06 42 11 56 80</p> <p>Tél : 03 39 59 40 45 Tél : 03 39 59 40 40</p>
BRETAGNE	<p>Marion TOULOUSE marion.toulouse@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistants : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY</p>	<p>DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04</p> <p>Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80</p>
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	<p>Mathilde GUERTIN mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Claire JANVIER-LANGLOIS</p>	<p>DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 27</p> <p>Tél : 02 38 77 40 21</p>
CORSE	<p>Cécile CLAUS cecile.claus@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr</p>	<p>DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 34</p>
GRAND-EST	<p>Isabelle DE MAURAIGE isabelle.de-mauraige@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistant : Alain GILLET Assistante : Laurence MOELLER</p>	<p>DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25</p> <p>Tél : 03 26 66 20 16 / 20 21</p>
GUADELOUPE	<p>Pour les agents de l'enseignement agricole</p> <p>Gabrielle ECHARD-LEBLANC - DRFC et RLF gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr</p>	<p>DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81</p>
GUYANE	<p>Pour les agents de l'enseignement agricole</p> <p>DGTM Guyane/DEAAF - DRFC (EPLEFPA de Matiti): Marie-Ange ROSNEL marie-ange.rosnel@guyane.pref.gouv.fr</p>	<p>Tél : 05 94 29 63 03</p>
HAUTS-DE-FRANCE	<p>Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Sonia LESAGE Assistante : Charlotte PRUSSE</p>	<p>DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49</p> <p>Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 22 33 55 79</p>

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA	
ILE-DE-FRANCE	Pour les agents de l'enseignement agricole Nathalie LEDAIN formco-ea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr	Tél : 01 82 52 46 25
MARTINIQUE	Pour les agents de l'enseignement agricole Chantal BOURBON chantal.bourbon@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 50
MAYOTTE	Pour les agents de l'enseignement agricole Ilmati IBRAHIM RAMADANI DAAF Mayotte – Volet enseignement agricole ilmati.ibrahim-ramadani@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : +262 269 61 91 03 Mobile : +262 639 67 86 82
NORMANDIE	Simon CRUCHET simon.cruchet@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Alexia BOURDIER-NOIROT (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 32 18 95 23 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE-AQUITAINE	Sandrine CHATENET drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjoint : Thomas LAMONNERIE Assistant : Denis ROHOU	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 87 79 84 56 Tél : 05 87 79 84 61
NOUVELLE CALEDONIE	pragash.eganadan@agriculture.gouv.fr	
OCCITANIE	Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjoint : Frédéric MOUTOUH Assistante : Hélène ECHEVARRIA (Toulouse) Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier) Assistant : Aurélien CARRANZA	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 04 67 10 19 12 Tél : 05 61 10 62 66
PAYS-DE-LA-LOIRE	Bérengère KIRION berengere.kirion@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise CASSARD	DRAAF Pays de la Loire (Nantes) Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 72 12
POLYNÉSIE FRANCAISE	EPLEFPA-POLYNESIE-FRANCAISE-OPUNOHU/SFD Sfd.polynesie-fr@educagri.fr	
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Claire SAEZ claire.@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistante : Marie-Josée Ilamoko	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) Site Avignon 06 68 98 97 90 Site Marseille 04 13 59 36 33
LA REUNION	Pour les agents de l'enseignement agricole Cécile RUBAGOTTI cecile.rubagotti@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr	DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 88 53
WALLIS	sfd.wallis@educagri.fr	

Mise à jour le 23/06/2026

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>

SYNTHESE DES PROCEDURES MISES EN ŒUVRE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS DU DISPOSITIF TUTAC

ANNEXE 8

Le SRFD/SFD informe et rappelle aux chefs d'établissement l'importance du dispositif TUTAC et s'assure de la bonne diffusion des informations

L'établissement d'enseignement	Institut Agro Eduter / DIRED	DRFC
Inscription de l'agent		
<ul style="list-style-type: none"> - Accueille l'agent et le met en relation avec les personnes ressources de l'établissement. - Désigne un enseignant chargé de conseiller et d'informer l'agent. - Demande, au gestionnaire local Agricol (GLA), la création de l'adresse EDUCAGRI de l'agent. - Procède à l'inscription au dispositif TUTAC de l'agent par voie électronique en veillant à ce que les informations soient complètes et précises. - Invite l'agent à faire dès son arrivée le parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste dans un EPLEFPA ». - Organise un temps d'échange avec l'agent en fin de parcours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Envoie aux ACEN recrutés les informations concernant le dispositif TUTAC. - Réceptionne la candidature. - Inscrit l'agent à l'espace Resana TUTAC ainsi qu'à la plateforme de formation à distance et leur transmet les codes et identifiants du parcours à distance « Accueil pour une prise de poste dans un EPLEFPA ». - Transmet chaque semaine le tableau récapitulatif des inscriptions aux DRFC, à la DGER ainsi qu'à IA Eduter Ingénierie - Fait un rappel aux établissements d'enseignement agricole pour les agents recrutés et non-inscrits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Transmets aux RLF des établissements de sa région les informations sur le dispositif TUTAC
Regroupement régional de pairs		
<ul style="list-style-type: none"> - Met tout en œuvre pour que l'agent participe au regroupement régional. - Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires. 	<p>Fournit la liste des inscrits aux DRFC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assure l'organisation administrative et logistique du regroupement en région, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'élaboration du programme selon l'annexe 3 ; ○ les invitations/convocations ; ○ les remboursements des frais de déplacement des stagiaires sur présentation des justificatifs ; ○ la commande et le paiement des frais liés à l'hébergement et à la restauration. - Rappelle aux stagiaires la nécessité de s'inscrire aux regroupements disciplinaires émis lors de <u>l'inscription</u> Transmet un bilan du regroupement par enquête à la DGER/DAT avant le 13 novembre 2026

Regroupements nationaux spécifiques : pédagogique et didactique, formateurs CFA – CFPC - CFPCA et regroupement des CPE contractuels

L'établissement d'enseignement	Institut Agro Eduter / DIRED	DRFC
<p>- Met tout en œuvre pour que l'agent participe aux regroupements nationaux</p> <p>- Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organise la logistique en accord avec les inspecteurs, les établissements d'accueil du regroupement et les DRFC, établit un conventionnement avec les lieux d'hébergement et de restauration. - Convoque les agents inscrits. - Demande aux agents inscrits de confirmer leur participation via l'envoi sur leur adresse educagri d'un questionnaire dématérialisé (SPHINX). - Réserve les nuits d'hôtel et les repas pour les agents inscrits ayant confirmé leur participation (inscription ferme) - Fournit la liste des inscrits aux DRFC. - Transmet les listes d'émargement aux inspecteurs. - Récupère les listes d'émargement signées transmises par les inspecteurs. - Assure le remboursement des frais de déplacement des stagiaires après réception des justificatifs selon les décrets en vigueur. - Assure la mise à jour de RenoïRH Formation et d'un tableau de suivi pour les ACB suite à la participation des agents à ces regroupements. - Transmet un bilan des regroupements à la DGER/DAT 	